



ARRETE DU MAIRE

N° 2016/003

Département du VAL D'OISE

Canton
de FOSSES

Commune de CHAUMONTEL

Le Maire de Chaumontel

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 581-14 et suivants, et L. 123-4, L. 123-7, R. 123-13 à R. 123-16,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-19 et R. 153-8,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/12/2014 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité sur Chaumontel (95270) et définissant les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/07/2016 arrêtant le projet de règlement local de publicité de Chaumontel (95270),

Vu l'ordonnance du président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise n° E16000069/95 en date du 26/09/2016, désignant M. Philippe PION en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au projet de règlement local de publicité,

Vu le dossier d'enquête publique,

Après consultation du commissaire enquêteur

Arrête

Article 1^{er} : Objet et dates de l'enquête publique

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de règlement local de publicité de Chaumontel (95270), tel qu'arrêté par le conseil municipal par une délibération en date du 07/07/ 2016

Cette enquête publique se déroulera à partir du **01/12/2016 jusqu'au 04/01/2017 inclus** (soit un total de 30 jours).

Article 2 : Observations du public

A. Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1^{er} ci-dessus, le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie, aux heures d'ouverture de celle-ci, ainsi que sur le site internet **www.ville-chaumontel.fr**.

B. Présentation des observations

En mairie, le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignés. Les observations peuvent également être adressées à M. le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique :

- soit par courrier adressée à Monsieur le commissaire enquêteur – 20 rue André Vassord – 95270 Chaumontel,
- soit par télécopie au 01 30 29 30 14,

Ces observations seront tenues à la disposition du public à la mairie de Chaumontel - 20 rue André Vassord – 95270 Chaumontel.

- Article 3 :** Commissaire enquêteur
- Pour l'enquête publique relative au projet de règlement local de publicité de Chaumontel, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Philippe PION en qualité de commissaire enquêteur.
- Article 4 :** Permanences d'accueil du public
- M. Philippe PION se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :
- Jeudi 01/12/2016 de 09h00 à 12h00
 - Samedi 10/12/2016 de 09h00 à 12h00
 - Lundi 19/12/2016 de 14h00 à 18h00
 - Mercredi 04/01/2017 de 09h00 à 12h00
- Article 5 :** Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur
- À l'issue de l'enquête publique, le rapport établi par le commissaire enquêteur et relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur, pourront être consultés par le public durant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Chaumontel.
- Article 6 :** Décision
- L'approbation du règlement local de publicité relève de la compétence du conseil municipal.
- Article 7 :** Informations complémentaires
- Toute information complémentaire relative au projet de règlement local de publicité peut être demandée auprès de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire de Chaumontel :
- par courrier à la mairie de Chaumontel – 20 rue André Vassord – 95270 Chaumontel
 - par télécopie au 01 30 29 30 14
- Article 8 :** Exécution
- Ampliation du présent arrêté est transmise, chacun pour ce qui le concerne :
- au Préfet du Département du Val d'Oise
 - au Président du Conseil Régional d'Ile de France
 - au Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
 - au Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Oise Pays de France
 - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise
 - au Président de la Chambre des Métiers du Val d'Oise
 - au Président de la Chambre d'Agriculture du Val d'Oise,
 - au commissaire enquêteur

Fait à Chaumontel, le 07 octobre 2016

Le Maire,

Sylvain SARAGOSA